

Faba S.r.l.
PI: 05284370268

Via G. Bortolan 44
Vascon di Carbonera
31050 Treviso Italy

T. +39 0422 44 76 00
F. + 39 0422 44 77 73

info@myfaba.com
www.myfaba.com



CODE DE CONDUITE DE FABA S.R.L. POUR LES FOURNISSEURS

PRÉSENTATION

FABA S.r.l. est une entreprise italienne dont le siège est situé à Vascon di Carbonera, spécialisée dans la production et la distribution de produits et d'accessoires innovants pour l'écoute de contes et de contenus éducatifs destinés aux enfants. Son objectif est de créer un univers de jeu amusant et éducatif pour grandir sans écrans, en stimulant l'imagination et l'apprentissage.



Le Code de conduite des fournisseurs établit les principes éthiques et les comportements attendus, en promouvant la responsabilité partagée et la transparence dans la chaîne d'approvisionnement.

Une conduite responsable est essentielle au succès commercial et à la réputation réciproque de FABA S.r.l. et de ses partenaires.

DESTINATAIRES

La connaissance et le respect du Code de conduite des fournisseurs constituent des obligations contractuelles pour ces derniers. Les partenaires qui enfreignent ces règles compromettent la relation de confiance et s'exposent à des sanctions. FABA S.r.l. recherche en effet des partenaires qui partagent sa philosophie et ses principes.

L'entreprise vise à établir avec ses Fournisseurs des relations de confiance, de respect et de collaboration fondées sur un dialogue bilatéral.

EXIGENCES APPLICABLES AUX FOURNISSEURS

1. LOYAUTÉ, DILIGENCE ET BONNE FOI

Le respect de la loyauté, de la diligence et de la bonne foi est essentiel pour garantir une coopération transparente et productive, promouvoir la qualité et l'intégrité, et réduire au

minimum les risques juridiques et de réputation.

Ces principes contribuent à établir et à entretenir des relations commerciales solides et fructueuses.

Chaque destinataire doit agir avec loyauté et de bonne foi, en respectant les obligations contractuelles souscrites et en assurant les prestations demandées.

FABA S.r.l. promeut une conduite conforme à la loi, y compris au sein de l'organisation des Fournisseurs, fondée sur la transparence et sur le respect des autorités compétentes.



1.1 IMPARTIALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

Les destinataires du Code de conduite des fournisseurs, dans le plein respect du principe de bonne foi, exercent leurs activités avec impartialité, en garantissant leur indépendance de jugement et l'absence de tout intérêt commercial et financier susceptible d'entraîner des comportements partiaux, des traitements de faveur ou des inégalités de traitement.

Dans les relations avec toutes les parties, toute forme de discrimination fondée sur l'âge, l'origine raciale et ethnique, la nationalité, les opinions politiques, les convictions religieuses, le sexe, la sexualité et l'état de santé est interdite.

1.2 DOCUMENTATION ET TRANSPARENCE DES ACTIVITÉS

Les activités des destinataires du Code de FABA S.r.l. doivent respecter la législation en vigueur et être gérées avec intégrité, transparence et traçabilité.

Les opérations doivent être dûment enregistrées et documentées afin de permettre les vérifications.

FABA S.r.l. et les Fournisseurs doivent garantir que les produits ne sont pas nocifs et fournir des informations complètes et véridiques pour permettre aux consommateurs

de faire des choix éclairés.

Toutes les relations commerciales doivent reposer sur l'honnêteté, la transparence et la bonne foi, en évitant tout comportement anticoncurrentiel.

Il est interdit de :

- présenter de fausses déclarations ;
- omettre des informations dues aux organismes publics ;
- présenter des faits de manière trompeuse ;
- utiliser des fonds publics à d'autres fins ;
- offrir des avantages indus aux interlocuteurs publics pour obtenir des services, des financements ou des certifications.



1.3 RÈGLES DE CONDUITE RELATIVES AUX FOURNISSEURS : SÉLECTION ET RELATIONS COMMERCIALES

Le respect des règles relatives à la sélection et à la gestion des fournisseurs est essentiel pour garantir des relations commerciales sûres, durables et efficaces. Cela protège non seulement l'entreprise contre les risques et les difficultés, mais contribue aussi à construire un réseau de fournisseurs qui soutient les objectifs de l'entreprise et promeut de bonnes pratiques commerciales.

FABA S.r.l. sélectionne des Fournisseurs conformes à la réglementation en vigueur et au Code de conduite, en fondant son choix sur des procédures formalisées et sur des évaluations objectives de la qualité, du prix et de la capacité à fournir en temps utile les produits nécessaires.

Aucun Fournisseur n'est favorisé pour des raisons personnelles ou pour d'autres avantages sans lien avec les intérêts de l'entreprise.

Les Fournisseurs doivent :

- éviter toute relation avec des personnes impliquées dans des activités illicites ;
- n'entretenir aucune relation avec ceux qui violent les droits

humains fondamentaux ;
- éviter les transactions avec des entreprises qui ne respectent pas les normes de santé, de sécurité et d'environnement.

Les rémunérations versées aux Fournisseurs doivent être conformes au contrat, et les paiements effectués uniquement à la partie contractante et dans le pays des parties contractantes.



1.4 LÉGALITÉ ET INTÉGRITÉ DANS LES RELATIONS AVEC L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

FABA S.r.l. et ses Fournisseurs évitent tout comportement susceptible d'influencer indûment les agents publics.

Il n'est pas permis de proposer des opportunités d'emploi ou d'affaires aux agents de l'Administration publique.

Les consultants auxquels il est fait appel pour les relations avec l'administration publique doivent respecter les directives de l'entreprise et ne pas avoir de liens avec celle-ci. La sélection des consultants repose sur le professionnalisme et l'intégrité, en évitant toute relation avec des personnes ayant des liens de subordination ou de parenté avec des agents publics.

1.5 PROTECTION DE LA LOYAUTÉ DES ÉCHANGES COMMERCIAUX ET DES DROITS DE PROPRIÉTÉ

Respecter ces règles de conduite permet non seulement de prévenir les risques juridiques et de réputation, mais aussi de soutenir un environnement commercial sain et concurrentiel, en favorisant l'innovation et en protégeant les intérêts de toutes les parties concernées.

FABA S.r.l. et ses Fournisseurs garantissent la loyauté des échanges commerciaux, en évitant la commercialisation de produits contrefaits ou altérés.

Ils veillent au respect de la réglementation, à la qualité des produits et à la prévention des fraudes grâce à des contrôles rigoureux des importations et des exportations.

Il est interdit d'utiliser des produits comportant des informations altérées ou contrefaites et de porter atteinte aux droits de marque, aux brevets et aux droits d'auteur. Les responsables, associés, salariés et collaborateurs ne peuvent pas :

- publier sur le site de l'entreprise des œuvres protégées par le droit d'auteur ;
- photocopier ou diffuser des textes protégés ;
- utiliser à des fins promotionnelles des textes, des images ou des vidéos protégés ;
- projeter publiquement des œuvres protégées sans autorisation.

Les logos et signes distinctifs de FABA S.r.l. doivent être utilisés de manière appropriée.

Les Fournisseurs doivent respecter les droits de propriété industrielle sur les matériaux et les procédés utilisés par FABA S.r.l.

1.6 PRATIQUES COMMERCIALES ÉTHIQUES : INTÉGRITÉ DES OPÉRATIONS ET PRÉVENTION DU BLANCHIMENT

Le respect des pratiques commerciales éthiques et de la prévention du blanchiment est essentiel pour :

- préserver la réputation ;
- garantir la conformité réglementaire ;
- promouvoir la responsabilité sociale ;
- améliorer la compétitivité ;
- assurer la stabilité financière et opérationnelle de l'entreprise.

Toutes les opérations et transactions doivent être autorisées et enregistrées dans le respect des principes d'intégrité, d'honnêteté et d'impartialité.



Les collaborateurs de FABA S.r.l. sont tenus d'agir avec la diligence requise afin de garantir que les activités s'appuient sur les procédures d'autorisation et sur les justificatifs documentaires et/ou informatiques nécessaires.

La Société promeut un comportement correct dans les activités de l'entreprise et interdit tout comportement qui, y compris avec la collaboration de tiers, pourrait favoriser le blanchiment, le recel ou l'utilisation de biens ou d'avantages d'origine illicite, tant au niveau national qu'international.



1.7 REJET DE TOUTE FORME DE TERRORISME, DE SUBVERSION ET D'ACTIVITÉ CRIMINELLE

FABA S.r.l. condamne fermement toute forme de terrorisme, d'activité visant à renverser l'ordre démocratique ou de conduite criminelle.

FABA S.r.l. et ses partenaires s'engagent à n'établir aucune relation de travail ou commerciale avec des personnes impliquées dans des activités terroristes, dans des activités de subversion de l'ordre démocratique ou dans la criminalité organisée, et à ne financer ni faciliter aucune de leurs activités.

1.8 PRÉVENTION DE LA CORRUPTION ET CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

Adopter et respecter des standards stricts de prévention de la corruption et de conformité réglementaire n'est pas seulement une obligation légale, mais aussi une stratégie pour garantir le succès et la pérennité d'une entreprise sur le long terme.

FABA S.r.l. et ses Fournisseurs s'engagent à prévenir et à combattre toute forme de corruption ou d'atteinte à la bonne marche de l'entreprise.

Dans le plein respect de l'article 2635 du Code civil italien, intitulé « Corruption entre personnes privées », visé à l'article 25-ter, lettre s-bis, du décret législatif italien n° 231/01, tout

comportement visant à altérer la loyauté et la transparence des relations commerciales entre sociétés est condamné.

Il est notamment interdit d'offrir ou de promettre de l'argent ou d'autres avantages aux administrateurs, directeurs généraux, dirigeants chargés de l'établissement des documents comptables et sociaux, membres du collège des commissaires aux comptes (sindaci) et liquidateurs d'une autre société, afin de les inciter à accomplir ou à omettre des actes en violation des obligations inhérentes à leur fonction ou de leurs obligations de loyauté, dans le but d'obtenir un avantage pour la Société.



La réglementation vise à réprimer les formes de mauvaise gestion et les atteintes à la bonne marche de l'entreprise, en protégeant l'intégrité des relations commerciales.

1.9 CADEAUX ET AVANTAGES

Le respect de l'exigence relative aux cadeaux et avantages est essentiel pour garantir que toutes les décisions reposent sur des critères objectifs et non sur des incitations personnelles ou du favoritisme.

La société condamne fermement tout comportement consistant à promettre ou à offrir, directement ou indirectement, des cadeaux et avantages à des agents publics et/ou à des personnes chargées d'un service public, italiens ou étrangers, ou à leurs proches, lorsque ces actions sont susceptibles de procurer un intérêt et/ou un avantage indu ou illicite.

Les gestes de courtoisie commerciale, tels que les cadeaux ou les formes d'hospitalité, sont autorisés à condition d'être préalablement et dûment autorisés, d'une valeur modeste et de ne pas pouvoir être interprétés, par un observateur impartial, comme visant à obtenir un avantage, même non économique.

FABA S.r.l. attend de ses Fournisseurs qu'ils prennent toutes les précautions nécessaires pour lutter contre le blanchiment, le recel et l'utilisation d'argent, de biens ou d'avantages d'origine illicite.

Les Fournisseurs doivent respecter la réglementation italienne et européenne en matière de lutte contre le blanchiment et signaler sans délai aux autorités compétentes toute infraction éventuelle de ce type.

2 CONFIDENTIALITÉ

Les entreprises en relation commerciale avec FABA S.r.l. doivent garantir la protection de toutes les données et informations de l'entreprise. Il est donc interdit aux destinataires de divulguer ces données et informations à des tiers, sauf si elles sont du domaine public ou facilement accessibles aux experts et aux professionnels du secteur.

Il est également interdit de diffuser de fausses informations sur FABA S.r.l., tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'entreprise fournisseur.

2.1 RÈGLES DE CONDUITE POUR LA PROTECTION DE LA FOI PUBLIQUE

Respecter les règles de conduite relatives à la protection de la foi publique est essentiel non seulement pour la conformité juridique et la prévention des risques, mais aussi pour garantir la transparence, renforcer la réputation et favoriser une coopération commerciale durable fondée sur des principes éthiques.

Il est interdit aux Responsables, Associés, Salariés et Collaborateurs des Fournisseurs de FABA S.r.l. de mettre en circulation des billets de banque, des pièces de monnaie, des cartes de crédit, des timbres fiscaux et des vignettes fiscales falsifiés ou altérés.

Cette interdiction s'étend à toute personne qui prendrait connaissance, même de manière fortuite, de comportements préjudiciables à l'entreprise pendant ou à l'occasion de l'exercice de ses activités en lien avec FABA S.r.l.

Toute personne qui effectue ou reçoit des paiements en



espèces et qui a des doutes sur leur authenticité doit en informer sans délai les organes compétents de la société. Ces derniers se chargeront de signaler les faits aux autorités compétentes et, si nécessaire, à l'Organisme de surveillance.

Les Fournisseurs de FABA S.r.l. sont tenus de faire preuve de la plus grande disponibilité et collaboration envers les organes d'inspection et de contrôle, en évitant d'entraver de quelque manière que ce soit les fonctions des autorités publiques de surveillance qui agissent en vertu de leurs missions institutionnelles.



3 MISE EN ŒUVRE ET CONTRÔLE : MESURES ORGANISATIONNELLES ET DE GESTION POUR LA CONFORMITÉ ET LA PRÉVENTION

Dans le respect de la réglementation en vigueur et afin de garantir l'efficacité, l'intégrité, la transparence et la qualité des activités de l'entreprise, FABA S.r.l. et ses Fournisseurs adoptent des mesures organisationnelles et de gestion adaptées pour prévenir les comportements illicites ou contraires aux règles établies par le présent Code de la part de toute personne agissant pour le compte de l'Entreprise.

Les partenaires mettent en œuvre et maintiennent des modèles d'organisation et de gestion comprenant des mesures propres à garantir que les activités sont exercées conformément à la loi et aux dispositions du présent Code, ainsi qu'à identifier et à résoudre rapidement les situations à risque.

3.1 RESPECT DU CODE ET SIGNALEMENTS

Le respect de cette exigence est essentiel pour garantir des opérations éthiques, sûres et conformes, protéger la réputation de l'entreprise et entretenir des relations de confiance et de coopération avec FABA S.r.l.

Les collaborateurs de FABA S.r.l. doivent signaler à l'Organisme de surveillance toute violation éventuelle :

- des lois ;
- des règlements ;
- du Code de conduite des fournisseurs ;
- des procédures internes ;
- ainsi que toute irrégularité comptable ;
- et toute demande de clarification sur la conformité des comportements.

Les signalements sont conservés de manière confidentielle par l'Organisme de surveillance.



Depuis l'entrée en vigueur de la réglementation sur les lanceurs d'alerte (directive UE 2019/1937 et décret législatif italien n° 24/2023), FABA S.r.l. a conclu un accord avec une société externe pour gérer les signalements via une page web dédiée, accessible au lien

<https://ethicpoint.eu/faba/>, l'adresse e-mail faba@ethicpoint.eu et un numéro vert 800 985 231

4 DÉVELOPPEMENT DURABLE : ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Respecter les exigences de durabilité environnementale et sociale est essentiel non seulement pour des raisons éthiques, mais aussi pour des raisons pratiques et stratégiques. Cela garantit que le fournisseur contribue à un avenir durable et qu'il agit conformément aux attentes des clients et de FABA S.r.l.

FABA S.r.l. s'engage à promouvoir la durabilité auprès de ses Fournisseurs également, qui doivent se concentrer sur trois domaines principaux :



1. économique : réduire le gaspillage et les erreurs, gérer les risques financiers et améliorer la communication interne.
2. social : créer des environnements de travail sains, inclusifs et sûrs, en favorisant le bien-être et l'équité pour les salariés.
3. environnemental : réduire au minimum l'impact environnemental grâce à une gestion responsable des ressources, à la réduction des déchets, au choix de Fournisseurs durables et à la promotion de solutions de transport écologiques.
4. Les Fournisseurs doivent suivre et améliorer en permanence leurs performances environnementales.

FABA S.r.l. et les Fournisseurs doivent vérifier l'aptitude technique et professionnelle des tiers qui gèrent des activités internes et garantir la conformité aux normes de sécurité et de qualité.

Une politique de gestion responsable du plastique et des emballages doit inclure la réduction des matériaux, l'utilisation de matériaux recyclables, la réutilisation et la collaboration avec les partenaires, appuyées par des audits réguliers et une communication transparente.

Certifier l'origine des matières premières et respecter la réglementation environnementale est essentiel pour garantir la durabilité et le succès sur le long terme.

5 RESPECT, GESTION ET VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES

FABA S.r.l. reconnaît que les ressources humaines sont essentielles à son développement et à sa croissance.

La gestion des ressources humaines repose sur le respect de la personnalité et du professionnalisme de chacun, en reconnaissant la contribution de chaque personne comme

moteur de la croissance de l'entreprise.

C'est pourquoi FABA S.r.l. attend de ses Fournisseurs qu'ils prennent soin de l'environnement de travail et que, dans un esprit de respect, d'intégrité et de collaboration, ils favorisent l'implication et la responsabilisation des associés, des salariés et des collaborateurs, en portant attention aux objectifs à atteindre et à la manière de les poursuivre.

La sélection, le recrutement, la rémunération et la gestion des ressources humaines doivent reposer sur des critères de mérite et de compétence, dans le respect des conventions collectives en vigueur et du système de rémunération adopté, fondé sur des critères d'objectivité et de bon sens.



5.1 DROITS HUMAINS ET CONDITIONS D'EMPLOI

Respecter les exigences relatives aux droits humains et aux conditions de travail n'est pas seulement une obligation réglementaire : c'est un engagement en faveur de pratiques d'entreprise responsables et durables, essentielles au succès à long terme et à la bonne réputation d'un fournisseur.

FABA S.r.l. s'oppose au harcèlement et aux comportements inappropriés sur le lieu de travail et traite les violations avec rigueur. Elle promeut un environnement de travail respectueux et inclusif, exempt d'abus et d'intimidation.

En outre, l'entreprise soutient la liberté d'association et le droit à la négociation collective, et attend de ses Fournisseurs qu'ils respectent ces droits, en permettant aux travailleurs d'adhérer à des syndicats et de négocier leurs conditions de travail sans crainte de représailles.

FABA S.r.l. exige que tous les recrutements et toutes les collaborations se fassent au moyen de contrats réguliers et conformes à la loi. L'entreprise rejette et interdit le recours au travail des enfants et au travail forcé, dans le respect des réglementations internationales et nationales et conformément aux normes de l'Organisation internationale du Travail (OIT).



Les normes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) comprennent des conventions et des recommandations visant à garantir des conditions de travail décentes et à protéger les droits des travailleurs. Ces normes couvrent :

- la liberté d'association ;
- le droit à la négociation collective ;
- l'abolition du travail forcé et du travail des enfants ;
- l'égalité de traitement et la non-discrimination ;
- des conditions de travail décentes ;
- la protection sociale ;
- des conditions de travail spécifiques ;
- la protection des groupes vulnérables.

Les conventions de l'OIT sont reconnues au niveau international comme fondamentales pour des conditions de travail équitables et sûres, et les États membres sont encouragés à les ratifier et à les mettre en œuvre.

Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez consulter le site officiel de l'Organisation internationale du Travail (OIT) : www.ilo.org.

5.2 SÉCURITÉ AU TRAVAIL, PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET COMPORTEMENTS EN ENTREPRISE

Le respect de ces règles garantit non seulement le bien-être des travailleurs et la protection de l'environnement, mais contribue aussi à la durabilité et au succès à long terme de l'entreprise et de son écosystème commercial.

FABA S.r.l. exige que toutes les fournitures d'équipements de protection individuelle et de sécurité respectent les certifications et la réglementation en vigueur, y compris les obligations du décret législatif italien n° 81/2008.

Les Fournisseurs doivent garantir un environnement de travail sûr et conforme à la législation sur la santé et la sécurité au travail.

Les responsabilités de l'entreprise en matière de sécurité doivent être confiées à du personnel qualifié pour la gestion et la maîtrise des risques. Il est interdit d'adopter des comportements contraires à la réglementation sur la prévention des accidents et la protection de la santé.

Les Fournisseurs doivent :

- mettre en œuvre des mesures pour réduire les risques pour la santé et la sécurité ;
- se conformer à la réglementation en vigueur et favoriser la formation des salariés ;
- contrôler l'application des procédures de sécurité et informer les entreprises extérieures des obligations en matière de santé et de sécurité ;
- garantir le respect des temps de travail et de repos.

Il est nécessaire de mettre en place des actions proactives pour améliorer la santé et la sécurité et de signaler sans délai tout problème éventuel. En outre, il faut garantir la protection de l'environnement, en évitant les activités nuisibles et en respectant la réglementation environnementale.

La consommation d'alcool et de stupéfiants pendant les activités professionnelles ainsi que le fait de fumer sur les lieux de travail sont interdits.

6 VIOLATIONS ET SANCTIONS

Le respect des exigences établies dans le présent Code de conduite est indispensable pour entretenir des relations commerciales avec FABA S.r.l.

En cas de violation du Code par un Fournisseur ou par d'autres entités de la chaîne de production, y compris les sous-traitants et les distributeurs, FABA S.r.l. se réserve le droit de procéder à une évaluation approfondie de la situation et de prendre les mesures nécessaires pour protéger ses intérêts et garantir le respect du Code.



Si une violation est constatée, FABA S.r.l. adressera au Fournisseur une communication formelle précisant la nature de la violation et le délai dans lequel le Fournisseur devra y remédier.

L'absence de résolution de la violation dans le délai indiqué entraînera l'examen de toutes les options disponibles, y compris, sans s'y limiter, la rupture de la relation contractuelle.



Pour les violations mineures, FABA S.r.l. est prête à apporter son soutien et sa collaboration afin de résoudre les problèmes constatés.

Toutefois, si ces problèmes ne sont pas résolus et persistent, ils pourraient avoir un effet négatif sur la note S-rating du Fournisseur.

En cas de violations graves, telles que celles liées à la législation en vigueur ou aux questions de responsabilité sociale, de santé et de sécurité des travailleurs, et si le Fournisseur ne fait pas preuve d'un engagement concret dans la résolution des problèmes, FABA S.r.l. se réserve le droit de réexaminer et, si nécessaire, de mettre fin à la relation commerciale avec le Fournisseur, conformément à la réglementation applicable.

La décision finale concernant la poursuite de la relation commerciale peut être révoquée, en renonçant aux actions en justice et en adoptant des solutions alternatives, si le partenaire commercial démontre de manière convaincante qu'il a mis en œuvre des mesures correctives efficaces pour prévenir de futures violations.

FABA S.r.l. considère le respect des exigences énoncées dans le présent document comme essentiel pour ses relations commerciales.

Conclusion

Nous intégrons ces attentes dans notre Code de conduite des fournisseurs, conscients que le respect de ces droits favorise non seulement la justice sociale, mais contribue aussi à une meilleure productivité et à des relations de travail plus harmonieuses.

La collaboration avec des Fournisseurs qui partagent ces valeurs est essentielle pour maintenir des standards élevés de responsabilité sociale et pour atteindre les objectifs communs de croissance durable et de bien-être collectif.

